

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05026

Numéro SIREN : 831 869 268

Nom ou dénomination : 3SMN

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2018 sous le numéro de dépôt 1346

PF 06 01 01 18

3SMN

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 250 euros

Siège Social :

40 Rue du Général Leclerc – 94270 LE KREMLIN BICÊTRE
831 869 268 RCS CRETEIL

1715 5026

~~ORIGINAL~~
CERTIFIÉ COPIÉ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 12 JAN. 2018
SOUS LE N° 1346

Le premier janvier, l'an deux mille dix-huit à vingt heure, les associés se sont réunis au siège, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la direction effectuée par courrier remis en main propre contre décharge.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Nour EL HANSAQ,
- Manuel COELHO,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Président présent à l'assemblée :

- Manuel COELHO, assiste à l'assemblée.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la direction ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

E.N

C.M

3SMN
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 250 euros
Siège Social :
40 Rue du Général Leclerc – 94270 LE KREMLIN BICÊTRE
831 869 268 RCS CRETEIL

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général.

Puis le président donne lecture du rapport de la direction et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général à compter de ce jour :

Nour EL HANSAQ, demeurant 17 avenue Paul Vaillant Couturier – 94110 ARCUEIL.

Nour EL HANSAQ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Nour EL HANSAQ a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé les associés présents.

